

*Transports—Loi*

**M. Cochrane:** Nous avons embauché 100 personnes de plus alors que nous essayons de réduire notre budget. Nous avons reconnu qu'il s'agissait d'une priorité et nous avons ajouté 100 personnes.

En outre, il y a eu un grave conflit aux États-Unis, soit la grève des contrôleurs de la circulation aérienne. Chacun sait ce que le président a fait pour mettre fin à cette grève. Personne n'ignore combien ces événements ont été regrettables, non seulement pour les travailleurs, mais pour les usagers. Ce n'est pas le cas au Canada. Nous avons un excellent système de contrôle du trafic. Nous consacrons actuellement 600 millions de dollars à l'amélioration de notre réseau radar. Nous augmentons les effectifs de notre réseau de contrôle du trafic aérien. Nous assurons que la réglementation s'accompagne d'un régime uniforme garantissant l'amélioration des matériaux, des installations et des qualifications des personnes affectées à ces tâches.

L'exemple américain n'a aucun rapport avec la situation canadienne. Nous procédons à une déréglementation ordonnée et progressive de l'industrie des transports, en consultation avec la population, les provinces, les expéditeurs et les employés afin de maintenir le niveau du service au Canada. Nous le faisons progressivement dans le cadre d'un plan très complet.

**M. Ouellet:** Monsieur le Président, j'ai une brève question pour le député. Je lui ai demandé tout à l'heure de préciser quel article du projet de loi garantissait la poursuite du service dans les régions reculées du pays. Il a pu avoir l'air très convaincant et très convaincu dans sa réponse, mais en réalité il n'a pas répondu. Il s'est lancé dans une longue explication parce qu'il sait parfaitement qu'il n'y a aucun article dans ce projet de loi qui garantisse le maintien du service dans les régions reculées. C'est la liberté totale. Une société peut se présenter, commencer à assurer un service, écrémer tout le marché pendant la bonne saison, puis faire ses valises et laisser la région sans service du tout. Sans des organismes comme la CCT pour continuer à garantir le service dans ces régions, nous allons avoir un chaos intégral. Le gouvernement a totalement failli à ses responsabilités vis-à-vis des régions reculées de notre pays. Je demande encore une fois au député de nous dire où il y a une garantie dans le projet de loi.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de Moncton (M. Cochrane) a la parole pour une brève réponse, si possible.

**M. Cochrane:** Monsieur le Président, étant donné que je n'ai pas sous les yeux un exemplaire du projet de loi C-18, je ne peux pas citer l'endroit exact au député. Nous avons toutefois tenu compte de cette préoccupation quand nous sommes allés dans le nord du Canada. C'est un souci qui a été exprimé non seulement par la population, mais par les compagnies qui assurent le service.

Il existe une procédure en vertu de laquelle le ministre peut intervenir et donner un préavis de 90 jours en ce qui concerne le service, ce qui devrait en gros permettre à une région de tenir durant l'hiver. Le ministre peut alors demander une proposition et refuser d'autoriser le transporteur à quitter le marché tant qu'il n'est pas convaincu d'avoir une solution. Il peut alors prévoir un programme supplémentaire du gouvernement pour subventionner les activités dans la région en question.

Nous pensons qu'il ne sera probablement même pas nécessaire de recourir à cette procédure car les entreprises fonctionneront plus efficacement. Je pense qu'elles auront une meilleure réputation auprès de la population. Leur réputation et leur fiabilité progressant, la population leur fera plus confiance, et je ne pense pas qu'elles aient de problèmes économiques dans les régions septentrionales.

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, je me réjouis d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-18 concernant les transports. La mesure aura un effet crucial sur le transport des voyageurs et des marchandises par les voies maritime, ferroviaire et aérienne et par les entreprises de camionnage extra-provinciales qui seront assujetties aux nouveaux règlements. Tous les domaines en seront touchés, qu'il s'agisse de l'acquisition de sociétés canadiennes de transport par des intérêts étrangers, des normes de sécurité ou des marges bénéficiaires.

Si l'on nous avait présenté un projet de loi bien fait sur la déréglementation, une mesure conçue avec soin, de façon réfléchie, avec le souci de protéger les entreprises canadiennes, je suis persuadée que les députés de ce côté-ci de la Chambre l'auraient fermement appuyée. Or, il n'en est rien. On nous propose...

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre, s'il vous plaît. Si les députés veulent parler du projet de loi entre eux, j'apprécierai qu'ils le fassent derrière les rideaux. J'aimerais pouvoir entendre la députée de Mount Royal (M<sup>me</sup> Finestone).

**Mme Finestone:** Nous ne sommes peut-être pas du même avis, mais au moins vous pourriez, par respect, nous écouter.

Comme je le disais, l'idée était bonne et nous aurions pu l'accepter. C'est la manière, l'à-peu-près et les réserves que nous avons qui nous portent à demander que ce projet de loi soit reconsidéré.

En regardant ce projet de loi, nous pouvons voir que l'on donne une autre carte dans les négociations de libre-échange. Nous mettons en péril nos propres marchés et les emplois de nos citoyens. Nous allons créer une situation de libre-échange unilatéral, c'est-à-dire sans aucune contrepartie. C'est absolument honteux.

Nous avons eu les livres, les médicaments, les arbres, les bardeaux, le bois d'oeuvre et nous exposons maintenant les transports routiers, maritimes, ferroviaires et aériens, sans même les utiliser comme outil de négociation. Je ne sais pas ce qui cloche dans la planification du gouvernement, mais il ne voit certainement pas loin devant lui.

Je voudrais me pencher sur certains secteurs particuliers des transports qui souffriront si la déréglementation est faite comme le propose le projet de loi. Je recommanderai fortement, à l'issue de mes remarques, que le cadre réglementaire et les accords interprovinciaux soient revus et que l'ensemble de la question soit renvoyé à un comité d'où elle pourrait revenir sous une forme dont tous les Canadiens seraient fiers, en plus d'être rassurés.

Voyons les transports aériens. Le gouvernement nous a exposé ses plans grandioses. J'ai écouté mon collègue parler de la situation dans les endroits éloignés. Je pense qu'il y a vraiment lieu de s'inquiéter. Lorsque l'on regarde ces plans, on voit qu'ils mentionnent les grandes sociétés. Il ne faut absolument